



Montbéliard le  
**Samedi 20 août 2016**

**Groupe Fnac  
Direction Juridique  
9, rue des Bateaux Lavois  
94768 Ivry sur Seine**

Lettre recommandée

Objet : Utilisation contrefaite de ma photographie sur votre site internet

Madame, Monsieur,

Lors de ma visite sur votre site internet le jeudi 18 août 2016, j'ai découvert l'utilisation de l'une de mes photographies de l'amphithéâtre de l'UTBM (90) illustrant la rubrique «High tech / Sélection pour une rentrée pas chère».

Je suis extrêmement surpris de cette utilisation d'une photographie non libre de droit, protégée par le droit d'auteur et dont je n'ai jamais cédé aucun de mes droits d'auteur au groupe FNAC sur cette oeuvre de l'esprit ; dont vous trouverez en pièce jointe la copie d'écran et la photo originale non rognée (prise à l'adresse <http://tinyurl.com/zthepr9>) sur votre page d'accueil [www.fnac.com](http://www.fnac.com).

L'utilisation de ce type de visuel sur le site d'une grande enseigne nationale est habituellement facturée par ma société 3.000 euros. Aussi je vous saurais gré de bien vouloir prendre contact sans délais avec moi afin que nous trouvions un accord amiable sur l'utilisation passée de ce visuel par votre enseigne ; à défaut d'un tel accord, je me verrais dans l'obligation d'exercer une action en contrefaçon afin de faire valoir mes droits.

En espérant un règlement rapide et prompt de ce dossier, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de salutations les meilleures.

Francois Jouffroy  
Photographe



Montbéliard le  
**Mercredi 31 août 2016**

**Groupe Fnac  
Direction Juridique  
9, rue des Bateaux Lavois  
94768 Ivry sur Seine**

Lettre recommandée

Objet : [Rappel] Utilisation contrefaite de ma photographie sur votre site internet

PJ : Constat d'hussier

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à mon courrier du 20 Aout 2016 resté sans réponse, je vous adresse un constat d'hussier vous prouvant l'utilisation de ma photographie pour illustrer la home de votre site internet pour la rubrique «High tech / Sélection pour une rentrée pas chère».

Cette photo a été au moins publié sur votre site fnac.com plus de 10 jours, le constat de maître reiset datant du 23 aout 2016.

Suite à l'utilisation frauduleuse de cette photographie sans aucun accord, dénaturée puisque recadrée, qui ne mentionne pas mon crédit. Je me vois dans l'obligation de vous demander une réparation du préjudice d'un montant de 8400 euros pour l'absence de toutes ces règles de droit en ma qualité d'auteur.

Je suis profondément choqué que le site de la FNAC, 3eme site marchand français comptant plus de 9 000 000 visiteurs par mois, on puisse voler à sa guise une photographie et la dénaturer de la sorte.

Aussi et avant de faire valoir mes droits devant la juridiction compétente dans la semaine à venir, je vous demande de prendre contact sans delais avec moi afin que nous trouvions un accord sur l'utilisation ce visuel par votre enseigne ; à defaut d'un tel accord, je me verrais dans l'obligation d'exercer une action en contrefaçon afin de faire valoir mes droits.

En espérant un règlement rapide et prompt de ce dossier, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de salutations les meilleures.

Francois Jouffroy  
Photographe